



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01075

Numéro SIREN : 798 170 114

Nom ou dénomination : 31 EXPOS

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2013 sous le numéro de dépôt 6361



CABINET MASSELIN

Inscrit au tableau de l'ordre de la région de Rouen-Normandie

Bertrand MASSELIN

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

DÉPÔT DU :
04 DEC. 2013
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

**Société «31 EXPOS»
au capital de 561.000 €
Après opération d'apport
1 rue Henri SPRIET
14120 MONDEVILLE**

**Rapport du Commissaire aux apports
sur la valeur des apports
devant être effectués à la société 31 EXPOS
par la société PROMOSALONS**

Rapport du 3 décembre 2013

SARL CABINET MASSELIN
Commissaire aux Apports
Péricentre 5
80 Avenue de THIES
14 076 CAEN CEDEX 5

SARL CABINET MASSELIN
Siret 510 862 659 00024
80, avenue de Thiès - Péricentre 5
BP 85021 - 14076 CAEN CEDEX 5
Tél. 02 31 95 08 58 Fax 02 31 53 96 73
b.masselin@masselin-expertise.fr
TVA FR 175 108 626 59 00016



Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de Madame Catherine PILLET, seule associée de la SAS EXPOS 31 en date du 12 novembre 2013, concernant les apports devant être réalisés à la société 31 EXPOS par la SARL PROMOSALONS, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 alinéa 2 du code de commerce.

La valorisation de la branche partielle et autonome du fonds de commerce apportée a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par la représentante des sociétés concernées en date du 20 novembre 2013. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Le présent rapport relatant l'exécution de ma mission comporte 3 parties :

2 - Une présentation de l'opération

3 - L'exposé des diligences du Commissaire aux apports et l'appréciation de la valeur de l'apport

4 - La conclusion : avis du Commissaire aux apports

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participant à l'opération

- **Société effectuant l'apport partiel d'actif**

La société **PROMOSALONS** - SARL au capital de 10.000 € ayant son siège social à MONDEVILLE (14120) – 1 rue Henri SPRIET, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 521 429 969.

Société représentée par sa Gérante, Madame Catherine PILLET.

- **Société bénéficiaire de l'apport**

La société **31 EXPOS** - SAS au capital de 561.000 € (après opération d'apport partiel d'actif), dont le siège social est situé à MONDEVILLE (14120) – 1 rue Henri SPRIET.

La société « 31 EXPOS » est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de CAEN sous le n° 798 170 114.

Société représentée par sa Présidente, Madame Catherine PILLET.

1.2. Nature et objectifs de l'opération

La société PROMOSALONS apporte à la société 31 EXPOS, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par Madame Catherine PILLET ès-qualité, les biens ci-après désignés et évalués comme ci-dessous.

1.3. Description et évaluation des apports

L'évaluation des apports la société PROMOSALONS est réalisée à la valeur réelle, sur la base des comptes arrêtés au 31 mars 2013, approuvés par les associés en date du 6 juin 2013.

Biens apportés : Une branche partielle et autonome d'un fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE.

Les biens apportés concernent une branche partielle et autonome d'un fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de TOULOUSE.

La société PROMOSALONS est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros (1.000 parts de 10€ chacune), dont le siège social est situé 1 rue Henri SPRIET à MONDEVILLE (14120), immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 521 429 969.

La société PROMOSALONS est représentée par sa gérante, Madame Catherine PILLET.

La société PROMOSALONS a notamment pour objet, l'organisation de salons professionnels et autres manifestations commerciales.

Origine des biens apportés

La société PROMOSALONS est propriétaire du fonds de commerce, objet des présentes, pour l'avoir acquis de la société PROMOTION INDUSTRIES aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2010.

1.4. Description des apports

Opération projetée : Apport de la branche partielle et autonome d'un fonds de commerce.

L'opération d'augmentation du capital de la société 31 EXPOS par création de 56.000 actions nouvelles, objet du présent rapport, consiste en la rémunération de l'apport de la branche partielle et autonome d'un fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de TOULOUSE.

Cet apport est valorisé à *cinq cent soixante mille euros (560.000 €)* et est rémunéré par la création de 56.000 parts de la SAS 31 EXPOS à valeur nominale de 10 € entièrement libérées et intégralement octroyées à la SARL PROMOSALONS, qui détiendra à l'issue de l'opération, 99.82% du capital de la société 31 EXPOS.

Les parts sociales seront identiques et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

Nature de l'opération

L'opération décrite ci-dessus consiste pour la société PROMOSALONS, d'effectuer un apport partiel d'actif *relatif à une branche partielle et autonome du fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de Toulouse*, auprès de la société bénéficiaire de l'apport : la SAS 31 EXPOS. Cette opération est prévue par les dispositions des articles L.223-9, L223-33 du code de commerce et L225-101 du code de commerce.

Objectif de l'opération

L'opération d'apport partiel d'actif envisagée, s'inscrit dans le cadre de la filialisation de l'activité relative au fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de Toulouse.

Le déroulé de l'opération est le suivant étant précisé que toutes ces opérations sont réalisées concomitamment.

1^{ère} opération : Apport du fonds de commerce

Présidente : Catherine PILLET		SAS 31 EXPOS	
ACTIF		PASSIF	
Apport fonds de commerce SIANE	560 000	Augmentation de Capital 56.000 parts x 10 €	560 000
		Réserves	
		Résultat	
	560 000		560 000

2^{ème} opération :

Augmentation de capital de la SAS 31 EXPOS afin de rémunérer l'apport partiel d'actif effectué par la société SARL PROMOSALONS.

Au terme de l'opération : l'organigramme de la société sera le suivant :

Etant précisé que les données financières au 03/12/2013 ne sont pas encore connues.

Après opération

Madame Catherine PILLET	480 parts	48%
Monsieur Jacky LEROY	50 parts	5%
Madame Pauline LEROY	235 parts	24%
Madame Elise LEROY	235 parts	24%
	1 000 parts	100,00%
	10 €	10 000 €

▼100,00%

Gérante : Catherine PILLET		SARL PROMOSALONS	MONDEVILLE (14)
ACTIF		Base comptes 31/03/2013	PASSIF
Immob. Incorporelles	0		Capital parts x 10 €10 000
Immob. Corporelles	50 844		Réserve légale1 000
Immobilisations financières	561 452		Report à nouveau741
(dont titres 31 Expos = 560.000 €)			Résultat188 005
			Résultat lié à opération d'apport448 800
			Provisions réglementées536
			649 082
Clients	222 242		Emprunts66 109
Autres créances	39 815		Avances et acomptes reçus101 498
Trésorerie	221 001		Fournisseurs133 434
CCA	5 833		Dettes fiscales et sociales151 064
	1 101 187		1 101 187

0

Promosalons détient 99,8% du capital de 31 Expos

Présidente : Catherine PILLET		SAS 31 EXPOS	MONDEVILLE (14)
ACTIF		Estimation 28/11/2013	PASSIF
Immob. Incorporelles Fds de commerce	560 000		Capital : 100 parts x 10 €1 000
Immob. Corporelles			Augmentation de capital560 000
Immob. Fin.			Résultat
			Provisions réglementées
			561 000
Avances et acomptes versés			Emprunts
Clients			Avances et acomptes reçus
Autres créances			Fournisseurs
Trésorerie	1 000		Dettes fiscales et sociales
CCA			
	561 000		561 000

Valorisation de l'apport partiel d'actif effectué par la SARL PROMOSALONS

La valorisation de l'apport partiel d'actif effectué par la SARL PROMOSALONS concernant une branche partielle et autonome du fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé *SIANE*, organisé sur la ville de Toulouse, a été estimée à cinq cent soixante mille euros (560.000 €).

1.5. Rémunération des apports

Il en résulte un montant global des apports de 560.000 € rémunéré par la création de 56.000 parts de la SAS 31 EXPOS au nominal de 10 € soit 56.000 parts attribuées intégralement à la SARL PROMOSALONS.

1.6. Aspects juridiques et fiscaux

La société 31 EXPOS aura la propriété du fonds apporté à compter rétroactivement du 30 septembre 2013, mais le droit au bail n'est pas transmis avec la branche partielle et autonome d'activité apportée. De plus, aucun élément corporel n'est transmis avec la branche partielle et autonome d'activité apportée.

Cette branche autonome d'activité apportée à la société 31 Expos sera donc composée de :

- L'enseigne « SIANE » ;
- Le nom commercial, le droit au site, aux pages internet et aux données qui sont attachées ;
- La clientèle ;
- L'achalandage,

Etant précisé que le droit au bail n'est pas apporté et que compte tenu de la nature de l'activité, à savoir l'organisation d'un salon professionnel d'une durée éphémère, le droit au bail d'un local de 100m² à usage de bureau-stockage, importe peu à l'activité et l'absence de son apport ne remet pas en cause la notion de branche autonome d'activité.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Exposé des diligences du commissaire aux apports

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Une prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- La consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- L'échange avec l'expert-comptable en charge du suivi comptable de la société PROMOSALONS ;
- L'émission de nos lettres d'acceptation et de mission relatives à nos conditions d'intervention ;
- La lecture et l'analyse du contrat d'apport partiel d'actif consenti par la société PROMOSALONS ;
- La réalisation de divers contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- La lecture et l'analyse des statuts des sociétés SAS 31 EXPOS et SARL PROMOSALONS afin d'analyser d'éventuelles clauses pouvant interdire ou restreindre l'opération ;
- Le contrôle de la réalité de l'entreprise et de son activité aboutissant aux documents comptables et juridiques mis à disposition du commissaire aux apports ;
- Le contrôle de l'existence des titres apportés ;
- La vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur des apports ;
- La collecte de documents comptables auprès du cabinet BASIC COMPTA, en charge de la comptabilité de la société PROMOSALONS et en particulier de l'établissement des comptes au 31/03/2013 et de la balance comptable au 30/09/2013 ;
- La collecte et lecture des documents du cabinet d'expertise comptable BASIC COMPTA présentant une évaluation des titres PROMOSALONS ;
- La recherche documentaire sur l'évaluation de titres d'une société dans ce domaine d'activité ;
- La mesure des conséquences en termes d'activité, du transfert partiel d'activité de la société PROMOSALONS détenue majoritairement par Madame Catherine PILLET vers la société SAS 31 EXPOS détenue elle-même par Madame Catherine PILLET ;
- La collecte d'une lettre d'affirmation relative à cette opération d'apport.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

J'ai contrôlé la cohérence de la valeur retenue concernant l'apport partiel d'actif consenti par la société PROMOSALONS pour un montant de *cinq cent soixante mille euros (soit 560.000 €)* pour l'apport d'une branche partielle et autonome du fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de Toulouse.

La méthode retenue pour évaluer l'apport de la société PROMOSALONS a été la suivante :
Le fonds de commerce a été valorisé à 560.000 € en raison de l'accord intervenu avec la CCI de Toulouse qui présente l'intérêt de maîtriser son marché.

Selon cette méthode, il ressort des documents du cabinet comptable BASIC COMPTA que l'apport partiel d'actif effectué par la société PROMOSALONS peut être valorisé à environ 560.000 €.

Selon d'autres méthodes d'évaluation, la valorisation du fonds de commerce peut être estimée à une valeur proche de 560.000 €.

Ainsi, une valorisation du fonds de commerce selon 3 années d'EBITDA aboutit à une valeur très proche de la valeur retenue pour cet apport.

J'ai apprécié que la méthode retenue pour évaluer l'apport partiel d'actif de la société PROMOSALONS était conforme aux pratiques pour l'évaluation de ce type d'apport.

Je me suis notamment assuré que la composante « droit au bail », pouvait au cas d'espèces, être détachée de la notion de fonds de commerce, objet du présent apport.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à cinq cent soixante mille euros pour l'apport d'une *branche partielle et autonome du fonds de commerce d'organisation du salon professionnel aéronautique dénommé SIANE, organisé sur la ville de Toulouse* de la société PROMOSALONS n'est pas surévaluée et que cet apport est au moins égal au capital de 56.000 parts x 10 € (soit 560.000 €) émises par la société bénéficiaire de l'apport : la SAS 31 EXPOS.

Sur les avantages particuliers, j'ai constaté qu'aucun avantage particulier n'était stipulé dans cette opération et je n'en ai relevé aucun.

Fait à Caen, le 3 décembre 2013

Le commissaire aux apports

SARL CABINET MASSELIN
Bertrand MASSELIN

